

(N 109.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 16 AOUT 1883.

---

### **Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux budgets du Ministère de la Justice de 1882 et 1883.**

*(Voir les nos 196 et 212, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président ; DEWANDRE, LAMMENS, LEPOIVRE, MACAU, le Comte de RIBACOURT, VAUCAMPS, STORY, VAN VRECKEM et PIRON, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Sénat est saisi d'un Projet de Loi relatif à une demande de crédits supplémentaires, réclamés par M. le Ministre de la Justice, et applicables au budget de son ministère pour l'exercice de l'année 1882 et au payement de dépenses se rapportant à des exercices clos.

Ces crédits supplémentaires, dont les nécessités ont été suffisamment expliquées dans l'Exposé des motifs présenté à la Législature à la séance du 27 juin 1883, s'élèvent à la somme de fr. 99,505-31, et paraissent ne devoir soulever aucune opposition, d'autant plus que si les allocations réclamées pour le Budget de l'exercice 1882 ont été insuffisantes, par contre, les sommes non employées et qui feront retour au Trésor s'élèveront à plus d'un million de francs.

La Section centrale, dans sa séance du 21 juillet, a adopté ce Projet de Loi et la Chambre des Représentants a voté ces crédits supplémentaires dans sa séance du 14 août, à l'unanimité des 79 membres présents.

Votre Commission de la Justice a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption de ce Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
PIRON-VAN DERTON.

*Le Président,*  
B. DEWANDRE.